

VENTE, PAR LA COMMUNE, D'UN BIEN SITUE A KERZUGUEL

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 31 mai 2015, les consorts LE VERGE se sont porté acquéreurs de parcelles appartenant à la commune situées lieu-dit « Kerzuguel », d'une surface approximative de 1 926 m² et cadastrées section BD N° 70 et 109p.

Ces parcelles sont classées en zone 1NAL au Plan d'Occupation des Sols de la commune et ont été acquises par la ville en 2002 au prix de 2.12 € le m² dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une liaison piétonne, conforme au plan de référence élaboré en 1981 par Monsieur DUTHOIS architecte urbaniste. Ces aménagements n'étant plus projetés, il n'y a plus lieu de conserver cette réserve foncière.

VU l'avis de France Domaine, en date du 16 octobre 2015, fixant la valeur vénale de ce bien à 5 700 €,

CONSIDERANT que la Ville n'a pas vocation à spéculer sur des opérations d'acquisitions foncières, il est proposé d'autoriser la vente de ces parcelles au prix de 2.12 € le m² soit 4 083.12 €,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » et 6 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

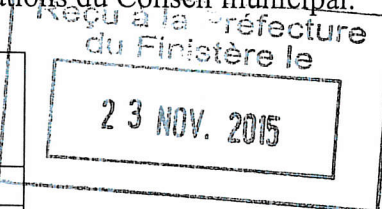
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maître Mathieu PRIGENT, notaire associé à Landivisiau,

FIXE le prix de vente à 4 083.12 €,

PRECISE que les frais de bornage seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6



Fait à Landivisiau, le 6 novembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 20.11.2015

Et de la publication, le 13.11.2015

Fait à Landivisiau, le 20.11.2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL